



Compte rendu de la CAPD du 15 mars 2011

*Les représentants des personnels SNUipp-FSU à la CAPD
Sabine Loubiat-Fouchier, Jean Luc Marchive, Vincent Perducat, Franck Fressin-geas.*

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- Circulaire mouvement 2011 et annexe
- Liste d'aptitude direction d'école
- Congés formation
- Stages préparation CAPA SH
- Liste d'aptitude accès à la Hors Classe
- Liste d'aptitude accès au corps des PE

Points supplémentaires demandés par le SNUipp :

- temps partiels
- Entretiens de carrière
- Précision sur les suppressions des postes de maîtres formateurs
- Organisation du remplacement - logiciel ARIA

- **Circulaire mouvement 2011 et annexe**

Nous sommes à nouveau intervenus concernant les modifications que nous souhaitons apporter à la notice du mouvement et à son annexe, ainsi qu'au temps partiel. En fait très peu de remarques ont été prises en compte et de nouvelles restrictions sont maintenant dans le document qui a été soumis au vote (cf déclaration liminaire ci-jointe et compte rendu du dernier groupe de travail en ligne sur notre site).

Concernant les lauréats du concours dont nous ne connaissons pas encore le nombre (entre 10 et 15 selon l'IA), ils seront affectés en priorité sur des postes libérés de titulaires mobiles.

Pour les T2, la date de prise en compte de leur note a été fixée exceptionnellement au 31 mars 2011, à la différence des autres titulaires (31 décembre 2010). En effet, l'administration n'a pas eu le temps d'inspecter tous les T2 en 2010. Nous avons alors demandé que tous les collègues soient alignés sur cette date, par équité de traitement. Mais l'Inspecteur d'Académie a refusé car cela risque d'être compliqué compte tenu des délais qui restent avant l'ouverture du serveur et il estime que cela n'aura pas de conséquences. A voir.

Pour ce qui est du temps partiel, nous sommes intervenus à nouveau concernant les restrictions imposées en particulier sur les postes relevant de l'ASH. L'inspecteur d'Académie a admis que certaines situations méritaient qu'on les « regarde avec attention » (dérogations exceptionnelles à la règle fixée ?) et que les demandes seraient toutes examinées et les refus motivés.

C'est pourquoi nous demandons à celles et ceux qui souhaitent travailler à temps partiel, y compris dans l'ASH, de faire une demande malgré les restrictions annoncées (nous adresser un double).

Face à tous ces reculs et incertitudes, nous avons voté contre cette circulaire.

- **Liste d'aptitude direction d'école**

- 32 collègues ont été admis sur la liste d'aptitude, dont les 11 qui étaient sur un intérim.
- 6 en ont été écartés.

Le SNUipp s'est abstenu.

Le SNUipp a rappelé qu'il était opposé à la liste d'aptitude et qu'il considère que tous les collègues devraient pouvoir postuler pour une direction en ayant reçu auparavant une formation à la fois intégrée dans la formation initiale et un complément avant la prise de fonction. Les appréciations des IEN comme de la commission d'entretien sont parfois contradictoires (3 cas cette année), ne nous apparaissent pas très objectives et un peu floues. De plus tous les candidats ne sont pas dans la même situation, certains sont jugés après un intérim de direction alors que les autres n'ont jamais eu en charge une direction.

- **Congés formation (21 demandes)**

- 6 collègues ont été retenus avec des barèmes allant de 34.961 à 22.667.

L'inspecteur d'académie a décidé de maintenir le même volume soit 43 mois pour 2011/2012.

Le SNUipp a regretté l'insuffisance des moyens au regard des nombreuses demandes en augmentation cette année. A cette occasion, les représentants du SNUipp ont fait part de leur inquiétude face aux difficultés de plus en plus grandes que rencontrent les collègues dans leur métier. Les demandes sont de plus en plus nombreuses pour se réorienter, mais les possibilités sont extrêmement limitées, voire quasi inexistantes à partir d'un certain âge. L'IA s'est dit sensible à ce phénomène, sans pour autant y apporter de réponse concrète si ce n'est une aide plus appuyée des conseillers pédagogiques et une écoute plus forte des IEN.

- **Stages préparation CAPA SH : 6 départs**

Sur les 16 candidatures, seuls 6 départs sont programmés pour 2011/2012 :

- 3 en option D

- 3 en option F

L'Inspecteur d'Académie a décidé de prioriser ces deux options.

Le SNUipp a protesté contre la diminution des envois en formation (8 cette année + 1 psychologue) au regard des besoins (postes vacants et personnels spécialisés retraitables).

Le SNUipp est intervenu pour marquer son désaccord de n'envoyer personne en formation dans les autres options en particulier en E où il y avait deux demandes. Le fait qu'il n'y ait qu'une seule demande en G (4ème vœu) témoigne des réticences des collègues à demander une option dont on n'organisera certainement pas de formation en 2012. C'est aussi une manière d'assécher petit à petit des RASED déjà affaiblis.

Le SNUipp a demandé alors une suspension de séance pour proposer au SE UNSA le dépôt d'une motion commune sur la nécessité de répondre aux besoins de formation dans l'ASH (voir pièce jointe).

- **Liste d'aptitude accès à la Hors Classe:**

Barème du premier : 42.750

Barème du dernier : 41.750 (si reconduction du même contingent que l'an dernier : 24)

Nous avons seulement examiné le document classant les collègues par barème. Pour l'heure nous ne connaissons pas le contingent de passage attribué à la Dordogne par le ministère. Vous pouvez cependant nous joindre pour connaître votre position dans la liste.

Nous avons voté contre ce projet.

Pour le SNUipp le point supplémentaire pour la direction d'école a été ajouté cette année comme l'an dernier par l'Inspecteur d'Académie (parmi les 24 supposés promus, en bénéficient 8 collègues dont le barème est normalement de 41.750)

Nous avons regretté une fois de plus l'existence de la Hors Classe dont très peu de collègues bénéficient. Nous revendiquons pour tous les collègues la possibilité d'accès à son indice terminal avant la fin de leur carrière.

- **Liste d'aptitude accès instituteur(trice)s au corps des PE**

6 candidatures pour 6 places

Le SNUipp s'est abstenu car nous estimons que tous les instituteurs et institutrices devraient pouvoir être intégrés avec reconstitution de carrière comme c'est le cas pour celles et ceux qui ont été admis par le concours interne.

- **Précision sur les suppressions des postes de maîtres formateurs**

L'Inspecteur d'Académie a confirmé la suppression de postes de maîtres formateurs sans toutefois donner plus de détails sur leur localisation. Il a assuré que les collègues concernés par ces mesures auront la possibilité de rester dans leur école (cf circulaire mouvement).

- **Organisation du remplacement - logiciel ARIA**

Le SNUipp a demandé à avoir des informations concernant la mise en place expérimentale du logiciel ARIA concernant le remplacement en Dordogne. Avant la fin de l'année, les titulaires mobiles seront tous gérés par les circonscriptions (seules Bergerac Est et Sarlat le faisaient). Nous avons exprimé nos inquiétudes concernant l'efficacité de cette organisation dans un département où le « rendement » du remplacement est un des plus élevés au plan national (docs du ministère 2010). Concernant la coordination inter-circonscriptions, elle risque d'être compliquée et aboutir à des délais plus longs pour affecter des remplaçants en urgence. De plus cela alourdit la charge de travail des secrétaires qui devront y consacrer une partie importante de leur début de journée. Autre problème le remplacement dans l'ASH (établissement et second degré), il restera pour l'instant géré par l'Inspection Académique. L'Inspecteur s'est voulu rassurant et souhaite une mise en place progressive. A suivre.

- **Entretiens de carrière**

Nous avons évoqué la mise en place des **entretiens de carrière** (pour les collègues qui ont 2 ou 20 ans d'ancienneté). L'Inspecteur a déclaré que seuls les collègues qui le souhaitent en bénéficieraient (c'est un droit et non une obligation). L'entretien de carrière leur sera donc proposé à tous par leur IEN. Quant aux moyens réels pour répondre à des demandes précises, il n'y a rien de plus que ce qui existe déjà, en particulier pour une réorientation, c'est-à-dire pas grand-chose.



Les constats des besoins en Dordogne dans l'ASH

Sur 64 postes F, 17 sont occupés par des collègues non spécialisés (27%, dont 1 en formation), 16 par des retraitables.

Sur 63 postes D, 18 sont occupés par des collègues non spécialisés (29%, dont 5 sont en formation), 10 par des retraitables.

Sur 34 postes E, 7 collègues n'ont aucune option (23%, dont 2 en formation), 7 sont retraitables.

Sur 17 postes G (alors qu'il y en avait 35 en 97), il y a 3 postes vacants, aucun départ en formation.

Sur 22 postes de psychologues, 4 sont retraitables, un seul rentre de formation.

Pour l'option G, le choix fait par l'administration a été de ne pas envoyer de candidat en formation, laissant vacants 3 postes.

CAPD du 15 mars 2011 MOTION ASH : Besoins en formation

Les **RASED** sont indispensables aux élèves comme aux équipes enseignantes. Tous les postes RASED doivent être pourvus sans distinction, nous rappelons que les rééducateurs sont un élément important du dispositif RASED au même titre que les maîtres chargés de la remédiation pédagogique et les psychologues scolaires.

Les départs en formation sont donc nécessaires dans les options E et G, ne pas organiser de formation revient à anéantir les RASED en dissuadant les collègues à se porter candidat.

Concernant les **EGPA**, on constate une augmentation d'élèves dans le champ du handicap, le manque de formation conduit à des situations difficiles à gérer.

La même remarque peut être faite à propos des **CLIS**, le manque de places en structures spécialisées conduit à orienter dans ces classes des élèves présentant de lourdes difficultés, et celles-ci peuvent être confiées à de jeunes collègues sans formation.

Nous demandons donc des départs en formation dans toutes les options.

Périgueux le 15 mars 2011



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU - CAPD du 15 mars 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Aujourd'hui la CAPD va examiner plusieurs points participant de façon très importante à la préparation de la prochaine rentrée. Pour nos collègues c'est un moment très attendu car pour beaucoup d'entre eux, les décisions qui seront arrêtées par l'Inspecteur d'Académie à son issue auront des conséquences importantes pour leur parcours professionnel comme pour leur vie personnelle.

Nous voulons en premier lieu exprimer notre déception concernant tout ce qui a trait au mouvement et aux nombreuses restrictions. En effet nous constatons que les possibilités de conjuguer au mieux sa vie personnelle et son métier se rétrécissent d'année en année. Nous avons eu l'occasion en groupe de travail de vous faire part de nos demandes de modifications du projet de notice du mouvement, mais nous avons pu constater que très peu de nos remarques avaient été entendues. Nous le regrettons car nous pensons que sur les points évoqués, elles permettraient de concilier des conditions de travail souhaitées par nos collègues (temps partiel en particulier) avec un fonctionnement normal du service. Mais nous nous sommes heurtés à chaque fois à un refus presque culpabilisant car nous coûterions trop cher à notre employeur, même si ce n'est pas dit comme cela, c'est bien une volonté de réaliser des économies budgétaires ou de personnels qui amènent à cette situation. Nous savons que le dialogue social est de plus en plus difficile avec le ministère depuis quelques années, il est dommage que cela se retrouve au niveau départemental ou académique avec des décisions souvent à géométrie variable géographiquement et dans le temps. Pourquoi en effet y aurait-il une harmonisation académique alors que le mouvement est départemental ?

Nous souhaitons que lors de ce dernier échange les choses puissent encore évoluer, même si nous ne sommes pas très optimistes. Nous y reviendrons donc lors de nos interventions.

Concernant l'ASH, nous souhaitons qu'un maximum de collègues puissent partir en formation CAPA SH en particulier dans les options E et G dont de nombreux postes sont vacants et où des collègues retraitables pourraient en libérer d'autres dans un avenir proche. L'an dernier 8 personnes ont pu bénéficier d'un départ, nous souhaitons qu'il y ait au moins autant de possibilités cette année. Il faut aussi penser aux postes de psychologues scolaires qui pourraient connaître la même situation.

Pour ce qui concerne l'accès à la hors classe nous avons reçu un document contenant la liste des personnels pouvant y accéder, mais nous ne connaissons pas encore le nombre de possibilités de passage. Nous regrettons qu'à nouveau le point direction soit attribué cette année, il contribue un peu plus à renforcer le caractère injuste de ce système auquel nous sommes opposés qui exclut la plupart des collègues en fin de carrière.

En raison des annonces concernant les suppressions de postes de maîtres formateurs, nous souhaitons avoir des précisions concernant les collègues qui seront frappés par ces décisions.

Concernant les congés formation, nous souhaitons que les moyens dégagés soient au moins à la hauteur de ce qu'ils étaient l'an dernier. Nous souhaitons également évoquer la mise en place des entretiens de carrière.

Enfin nous aimerions avoir des précisions concernant l'organisation du remplacement et la mise en place du logiciel ARIA en Dordogne.

Les représentants des personnels SNUipp-FSU à la CAPD

Sabine Loubiat-Fouchier, Jean Luc Marchive, Vincent Perducat, Franck Fressingeas.